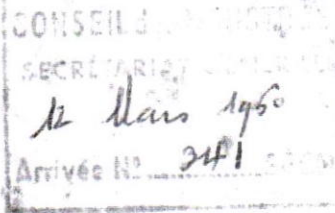


REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

SOMMAIRE:

Décret portant clôture d'une session extraordinaire de l'Assemblée Législative-



SECRET DU PREMIER MINISTRE

ANNÉE 1960 - I - N° 47 /PCM.

LE PREMIER MINISTRE,

VU la Constitution principalement en son article 25 ;

SECRET :

ARTICLE 1er/- La session extraordinaire de l'Assemblée Législative ouverte le 5 Mars 1960 est déclarée close le 10 Mars 1960 à dix neuf heures.

ARTICE 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République et communiqué partout où besoin sera ./.-

AMPLIATIONS :

Original	I
P.C.M.	15
ASS.LEGISL.	3
HAUT-COMM.	I
MINISTRES	14
S.G.C.M.	3
J.O.R.D.	I

FAIT A PORTO-NOVO, le 11 MARS 1960


Hubert MAGA